

Troisième déclaration du virus H5N6 au Royaume-Uni

Pour la VSI (par ordre alphabétique) : Anne Bronner (Dgal), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Sylvain Falala (Inra), Pascal Hendrikx (Anses), Alizé Mercier (Cirad)

Pour l'ONCFS : Anne Van De Wiele

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Sources : ADNS, ProMED, "Department for Environment, Food and Rural Affairs" (DEFRA)

Le 22 janvier 2018, le Royaume-Uni a déclaré un troisième cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5N6 depuis le début de l'année, suite à la détection du virus chez des oiseaux sauvages dans la région d'Essex dans le centre du pays (déclaration ADNS 22/01/2018, Figure 1). Dix-neuf oiseaux ont été retrouvés morts dans une réserve naturelle : sept oies cendrées (*Anser anser*), deux canards colverts (*Anas platyrhynchos*), cinq fuligules morillons (*Aythya fuligula*), un goéland cendré (*Larus canus*), un canard d'Aylesbury (*Anas platyrhynchos domesticus*) et trois oiseaux non-identifiés.

Le 17 janvier 2018, un deuxième cas avait été déclaré dans la région de Leicestershire (Figure 1), à une centaine de kilomètres du cas d'Essex. Le virus H5N6 avait été identifié chez treize oiseaux d'eau sauvages : six goélands marins (*Larus marinus*), un goéland argenté (*Larus argentus*), un grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) et cinq fuligules morillons (*Aythya fuligula*). Ces oiseaux faisaient partie des 68 oiseaux sauvages retrouvés morts le 5 janvier et confirmés infectés par le virus H5N6 HP le 16 janvier.

Ce deuxième cas se trouve à plus de 200 kilomètres de la région de Somerset, où le virus H5N6 avait été confirmé pour la première fois le 9 janvier au sein de l'avifaune sauvage (déclaration ADNS 09/01/2018) (Figure 1). Des informations supplémentaires ont été fournies le 17 janvier concernant cette première déclaration : il s'agissait de 23 cygnes (*Cygnus olor*), une bernache du Canada (*Branta canadensis*) et un fuligule milouin (*Aythya ferina*) (modification de déclaration ADNS du 17/01/2018).

Le niveau de risque lié à la survenue de nouveaux cas dans l'avifaune est désormais évalué par le DEFRA à « élevé »; le risque d'occurrence de foyers en élevages de volailles est quant à lui estimé à modéré à faible, selon le niveau de biosécurité en place (source : rapport DEFRA – [lien](#)).

Pour plus d'information sur la circulation des virus IAHP H5 en Europe, voir le point de situation publié le 11 janvier ([lien](#)).

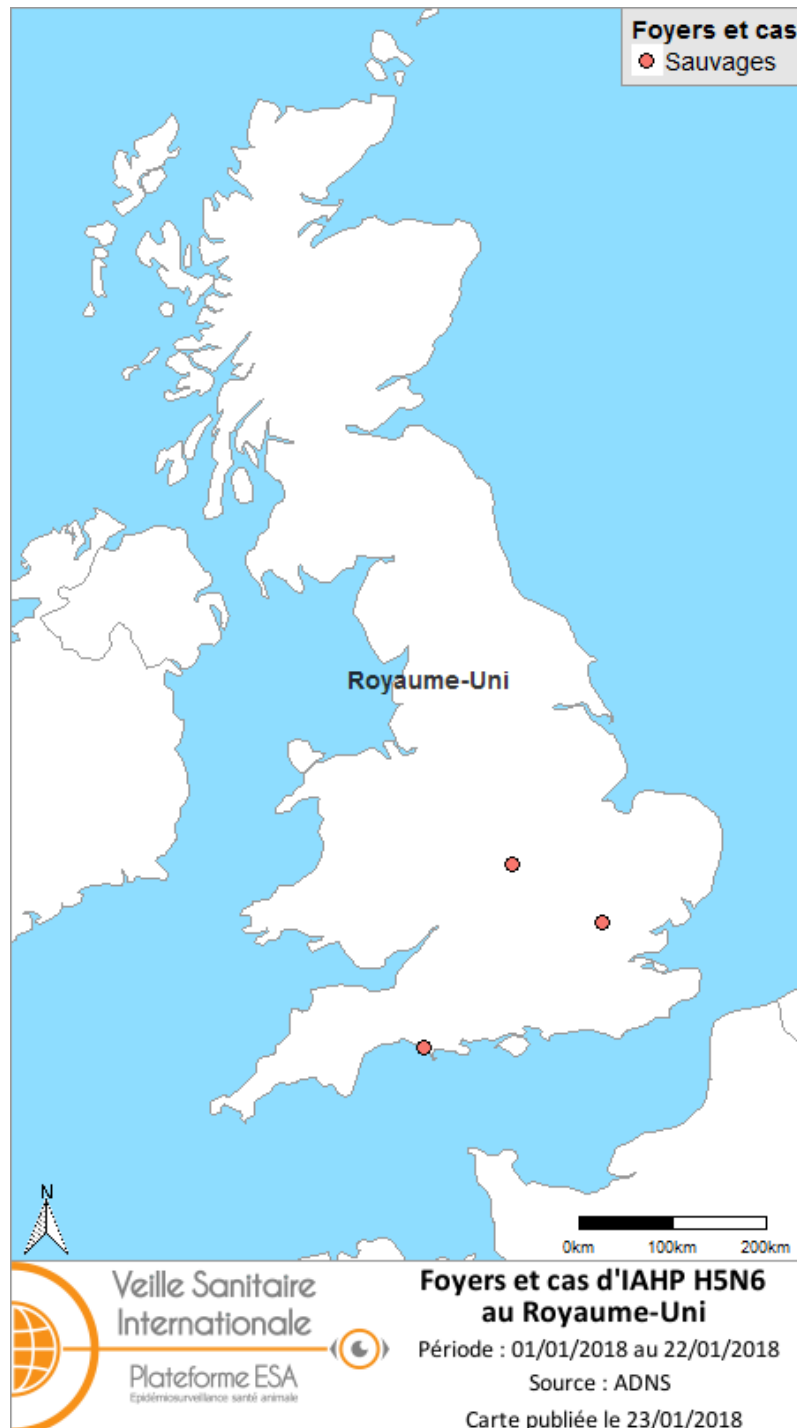


Figure 1: Déclarations d'IAHP H5N6 au sein de l'avifaune sauvage au Royaume-Uni depuis le 1^{er} janvier 2018 (source : ADNS)